



Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

Conseillers en exercice :
58
Conseillers présents :
49
Suppléants ayant voix
délibérantes :
0
Conseillers représentés :
8
Total votants :
57

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} MARS 2017 A 18H30

Séance présidée par Tony BERNARD.

Date de la convocation : 20 Février 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} Mars 2017 à 18H30, Avenue Charles de Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller(e)s présent(e)s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, , Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA , Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise CHASSANGRE, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir:

Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC
Stéphane RODIER à Martine MUNOZ
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET
Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT
Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Karine BRODIN à Nicole GIRY
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT

Conseiller absent:

André IMBERDIS

Secrétaire de séance:

Thomas BARNERIAS

Participation à l'appel à projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage DELIBERATION N°20170301-31

Sur les périmètres d'anciennement Pays de Courpière, Entre Allier et Bois Noirs, et, par l'intermédiaire du Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA), sur celui de la Montagne thiernoise, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sont assurés par le VALTOM. Le transfert au VALTOM de cette compétence sur l'ensemble du périmètre de Thiers Dore et Montagne est actuellement étudié. Le VALTOM est lauréat 2015 de la labellisation « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG) décernée par le Ministère de l'Environnement. Il s'agit d'un programme ambitieux de prévention et de valorisation des déchets sur le territoire dans une logique de développement de l'économie circulaire. Le VALTOM s'étant positionné en animateur territorial de ce projet, cette labellisation TZDZG permet aux collectivités adhérentes du VALTOM de candidater à l'**animation de territoires TZDZG** ou à la signature de Contrats d'Objectifs Déchets Economie Circulaire (CODEC).

Ces contrats permettront d'évaluer la démarche territoriale mise en œuvre par les collectivités pour déployer la prévention et la valorisation des déchets, ainsi que d'autres actions en faveur de l'économie circulaire, en sensibilisant et mobilisant les acteurs locaux concernés.

En amont de ce contrat, les territoires doivent réaliser une **étude de préfiguration** définissant un programme d'actions et des objectifs. Cette étude doit permettre :

1. d'élargir la mobilisation des acteurs au monde économique,
2. de faire un diagnostic stratégique partagé « Déchets et Economie Circulaire » du territoire
3. de définir les objectifs stratégiques et opérationnels,
4. d'aboutir à un programme d'actions sur 3 ans avec indicateurs d'activité et d'impact, résultats attendus.

Pour assurer une cohérence des plans d'actions, des calendriers et des coûts mis en œuvre, le VALTOM propose de lancer, en collaboration avec ses collectivités adhérentes, un groupement de commandes permettant de faire intervenir un **bureau d'études unique sur l'ensemble du territoire** (territoires en animation TZDZG ou en CODEC) dont la mission sera de réaliser :

1. un document cadre « déchets et économie circulaire » pour l'ensemble du territoire en s'appuyant sur les études et actions existantes (VALORDOM 2, Plans locaux de prévention),
2. des focus par territoire pour dégager les potentiels d'actions prenant en compte les caractéristiques et spécificités de chaque territoire ainsi que son historique et les actions en cours.

Cette étude pouvant être financée à 70% par l'ADEME, le VALTOM propose à ses collectivités adhérentes de :

1. prendre en charge les frais liés à la réalisation de l'étude globale,
2. refacturer à chacune dépenses liés à la réalisation des focus par territoire en retranchant les subventions perçues, **soit pour la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne un montant estimé de 856 €.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Valide le principe d'une étude de préfiguration commune dans le cadre du programme « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage »,

Valide la participation au groupement de commandes porté par le VALTOM pour le compte de ses collectivités adhérentes,

Autorise le Président à signer tout document afférent à la conduite de l'étude et au paiement du focus territorial qui sera dédié à la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

TOTAL VOTANTS : 57 = 49 Conseillers Présents + 8 Représentés - 0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 57 = Pour : 57 Contre : 0
Abstention : 0

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,



Tony BERNARD